## Convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève

### **Annexe 3 Tarifs d'intervention Céligny**

#### 1. Missions de base

Les tarifs suivants déterminent les montants appliqués et facturés à la commune de Céligny pour les interventions de base effectuées sur son territoire par les SDIS vaudois en vertu de l'art. 17 al. 1 de la convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève.

a)	Main-d'œuvre	En intervention		Rétablissement		
	- Sapeurs-pompiers	Fr.	80/h	Fr.	80/h	
b)	<u>Véhicules</u>	Dé	olacement	Travail stationnaire		
	<ul> <li>Véhicules &lt; 3.5 t</li> <li>Véhicules entre 3.5 t et 7,5 t</li> <li>Véhicules &gt; 7,5 t</li> <li>Echelle automobile</li> </ul>	Fr. Fr.	2.50/km 3.50/km 5.00/km 8.00/km	Fr.	60/h 150/h 200/h 320/h	
c)	<u>Matériel</u>					
	- Frais pour usure du matériel utilisé	our usure du matériel utilisé		20% des frais de main-d'œuvre, mais au minimum Fr. 100		
d)	Administratif					
	- Frais pour le traitement administratif		Fr. 100 par événement			
e)	Système d'alarme automatique					
	- Frais d'intervention ou de mise sur pied des sapeurs-pompiers, forfait		Fr. 1000 par ala	arme	intempestive	
f)	Frais de subsistance					

2. Interventions « ABC»

- Repas

Les tarifs suivants déterminent les montants appliqués et facturés par la DGE du canton de Vaud pour les interventions « **ABC**» effectuées par les SDIS vaudois sur le territoire de la commune de Céligny selon l'art. 17 al. 2 de la convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève.

Fr. 25.- par repas / par pers. engagée

a)	Main-d'œuvre	En intervention	Rétablissement	
	<ul><li>Sapeurs-pompiers volontaires</li><li>Sapeurs-pompiers professionnels</li></ul>		Fr. 100/h Fr. 170/h	
h)	Váhigulas	D (	Travail stationnaire	
b)	<u>Véhicules</u>	Déplacement	Travali stationnaire	

### Convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève

#### c) Matériel

- Frais pour usure du matériel utilisé 20% des frais de main-d'œuvre, mais au minimum Fr. 100.-, maximum Fr. 1000.-

#### d) Administratif

- Frais pour le traitement administratif 5% des frais de main-d'œuvre, mais au minimum Fr. 100.-, maximum Fr. 500.-

#### e) Frais de subsistance

- Repas Fr. 25.00 par repas / par pers. engagée

#### f) Divers

- Les frais de fournitures diverses, décontamination, de traitement et d'élimination des déchets, de recherche et d'analyse, les frais d'intervention de tiers ainsi que les frais d'assainissement subséquents à l'intervention sont facturés en sus.

#### 3. Interventions « secours routier »

a) Main-d'œuvre

Les tarifs suivants déterminent les montants appliqués et facturés lors d'interventions « secours routier » effectuées par les SDIS vaudois sur le territoire de la commune de Céligny selon l'art. 17 al. 3 de la convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève.

En intervention

Rétablissement

α)	Wall a coavio	Beer I I	ZII IIICOI VOIICIOII		rtotabilocoment	
	<ul><li>Sapeurs-pompiers volontaires</li><li>Sapeurs-pompiers professionnels</li></ul>		80/h 150/h	Fr. Fr.	72/h 72/h	
b)	<u>Véhicules</u>	Dép	olacement	Trav	vail stationnaire	
	<ul><li>Véhicules &lt; 3.5 t</li><li>Véhicules entre 3.5 t et 7,5 t</li><li>Véhicules &gt; 7,5 t</li></ul>		1.50/km 3.50/km 5.00/km		0/h 150/h 200/h	
c)	<u>Matériel</u>					
	- Frais pour usure du matériel utilisé		20% des frais de main-d'œuvre, mais au minimum Fr. 100			
d)	Administratif					
	- Frais pour le traitement administratif		5% des frais de main-d'œuvre, mais au minimum Fr. 100			
e)	Frais de subsistance					
	- Repas		Fr. 25.00 par rep	as / p	oar pers. engagée	

# Convention relative aux interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des cantons de Vaud et Genève

Etabli à 1.15 , le 01.03.1020

**ECA Vaud** 

Le Directeur général

Le Directeur DDIS

Commune de Céligny

Le Maire